

# 42° RALLYE REGION LIMOUSIN CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES

5 - 6 - 7 juin 2008

Limoges, le 30 mai 2008

Document **1/0.1** 

## ADDITIF ORGANISATEUR N° 1

(sous réserve de l'approbation du Collège des Commissaires Sportifs en sa première réunion)

### **ARTICLE 1 – ORGANISATION**

- -Secrétaire du Collège : Mme Yannicke MAILLARD est remplacée par Mme Josette LAFARGE
- Directeur de course délégué adjoint aux ES : M. Gérard FRÔGER est remplacé par M. Jacques COURTIN
- Directeur de Course adjoint chargé de l'affichage : Guy ANDRIEU
- Chargés des Relations avec les Concurrents :
  - Responsable : M. Philippe VANESS
  - Equipe 1 : Renée JECKÉR et Jean-Michel BRIAT
  - Equipe 2 : Claudie SIALLELI et Hugues ROUGIER
- Commissaire Techniques:
  - o M. Jack JOURDAIN est remplacé par M. Patrick GROS au marquage des pneumatiques
  - o M. Patrick GUILLEUX est remplacé par Jean-Pierre ROQUES (stg.C)
  - o Commissaires techniques Coupe Peugeot: MM. Michel GUYOT (A) et Michel BUISSON (C)

### **ARTICLE 5 – PUBLICITE**

Publicité obligatoire : Conseil Régional, McDonald's, Axis et Berger Location

### **ARTICLE 6.1 – DESCRIPTION**

Les distances du Carnet d'Itinéraire pour chaque secteur remplacent celles de l'annexe « Itinéraire et Contrôles » sans aucune modification des temps impartis , pour un total de 715,16 km dont 214,08 km d'ES :

- Etape 1 : 267,33 km dont 73,72 km d'ES

ES 1-4 : 23,17 km ES 2 : 25,04 km ES 3 : 2,34 km

- Etape 2: 447,83 km dont 140,36 km

ES 5-8: 18,13 km ES 6-9: 15,75 km ES 7-10: 36,30 km

### **ARTICLE 6.2 – RECONNAISANCES**

### **Article 6.2.5 et Programme-Horaires**

- Suite à une erreur d'imprimerie le tableau du planning des reconnaissances est identique à celui qui a été publié sur le site internet de l'ASALAC, soit :

samedi 31 mai 2008	ES 1 – 2 – 4 de 12h 00 à 20h 00
dimanche 1° juin 2008	ES 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 de 9h 00 à 19h 00
mercredi 4 juin 2008	ES 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 de 9h 00 à 19h 00
jeudi 5 juin 2008	ES 1 – 2 – 4 de 6h 00 à 14h 00

ES 3 : exclusivement à pied le samedi 31 mai et le mercredi 4 juin de 21h 00 à 22h 30

- Pour les ES 7 et 10 « ORGNAC-BEYSSAC-ESTIVAUX-VIGEOIS » des travaux sont en cours juste après le Point Stop (entre les figures 52 et 53 de s pages 120 et 181 de l'Etape 2 du Carnet d'Itinéraire) :
  - o le dimanche 1° juin, et seulement ce jour-là, les concurrents devront exceptionnellement revenir à contresens sur la spéciale jusqu'à la figure 47 des pages 119 ou 180 du Carnet d'Itinéraire en prenant la direction de Perpezac-Le-Noir (route principale : D 156 E1).
  - o le mercredi 4 juin, la circulation sera rétablie sur une seule voie,
  - o le samedi 7 juin, pour la course, la circulation sera rétablie sur toute la largeur de la chaussée qui, néanmoins, ne sera pas regoudronnée.

La plus grande prudence est donc recommandée et une vitesse maximum de 30 km/h doit être impérieusement respectée pendant les deux jours de reconnaissances sur l'ES entre le km 31 et l'arrivée (des contrôles seront effectués)

- Précisions sur la distribution et l'utilisation du Cahier de prise de notes pour chaque équipage inscrit au Championnat de France, au Classement Promotion, à une Coupe Mono-marque, ou à ceux dont le pilote est prioritaire ou désigné par la FFSA et pour tous les équipages désireux d'appliquer cette règle : il sera remis <u>avec le Carnet d'Itinéraire</u> au départ du ler tour de reconnaissances, un cahier de prise de notes formellement identifié par l'organisateur ; seul ce cahier sera autorisé à bord de la voiture de course pendant toute la durée des reconnaissances et de la course (lorsque c'est le cas)

### **Article 6.2.7 – PENALITES**

- Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non respect du nombre maximum de passages ou présence à bord du véhicule au cours des reconnaissances ou de la course d'un autre cahier de notes que celui fourni par l'organisateur du Rallye (lorsque c'est le cas) :
  - départ refusé ou exclusion.
  - amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye,
  - demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA.

Les trois sanctions sont cumulées.

### **ARTICLE 7.5 – EPREUVES SPECIALES**

- Le départ de l'ES 3 « Ville de Limoges – Super Spéciale » est donné à la discrétion du Directeur de Course dans le courant de la minute pleine suivant celle prévue au CH 3 (pour compenser cela, le temps imparti du secteur 6 concerné a été calculé beaucoup plus largement que nécessaire. Le nombre de tours est de deux. En cas d'erreur d'un Concurrent sur le nombre de tours effectués - en plus ou en moins - un temps forfaitaire sera retenu : le plus mauvais temps réalisé sur l'ensemble des Pilotes augmenté de 10 %.

Pour le Comité d'organisation, Jean-Michel FILLOUX